ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Pérou

Question écrite n° 6757

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur l'aide exceptionnelle apportée par la France au Pérou, lors du tremblement de terre survenu dans ce pays à la mi-août 2007. En effet, ce séisme a suscité un grand élan de solidarité en Amérique latine et aux États-Unis, mais peu d'intérêt et de concours financiers en Europe. Il lui demande donc de lui préciser ce que le gouvernement français a mobilisé comme secours exceptionnels pour venir en aide au Pérou.

Texte de la réponse

La France a offert son aide au Pérou à la suite du fort séisme qui a frappé le sud de ce pays le 15 août 2008. Cette aide s'est concentrée sur le traitement de l'eau et le soutien médical. La France a ainsi financé le transport vers les zones touchées de neuf cantines de médicaments données par l'association Tulipe et de quatre stations de potabilisation d'eau. Deux de ces stations ont été offertes par Veolia Water-Force, une autre par l'ONG Aquassistance, une quatrième a été déployée par l'ONG DASUD 62 (association de sapeurs pompiers du Pas-de-Calais). Cette association a par ailleurs envoyé sur le terrain une équipe médicale de dix personnes (médecins infirmiers, secouristes, tous pompiers.). La délégation à l'action humanitaire a également décidé de financer, à hauteur de 150 000 euros des projets de construction d'abris antisismiques dans les zones rurales reculées menés par des ONG locales. Cette opération est cofinancée avec l'Allemagne. En outre, un reliquat sur un fonds de contre-partie France-Pérou a été affecté à des opérations de réhabilitation. Le montant total de l'aide française ainsi apportée s'est élevée à 320 000 euros.

Données clés

Auteur : M. Éric Raoult
Circonscription : Seine-Saint-Denis (12e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 6757
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes
Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6031
Réponse publiée le : 9 décembre 2008, page 10661